

LE syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques

FOIX, le 20 février 2014

CTL du 18 février 2014

COMPTE - RENDU

L'ordre du jour de ce CTL était particulièrement chargé, mais les représentants de **FO DGFIP** et de la CGT ont souhaité aborder avant tout la situation au sein de la trésorerie d'AX les -THERMES. Ce fut l'occasion d'un long débat qu'il n'est pas possible de relater. Pour en venir aux conclusions, l'Administration a décidé de laisser encore du temps au temps, mais des mesures conservatoires doivent être prises sous peu et si la situation perdure ou s'envenime, elle prendra ses responsabilités. Nous avons insisté sur le mal - être vécu par les agents, dans ce contexte.

Le second point de l'ordre du jour concernait **les ponts naturels** pour 2014 : Les représentants de **FO DGFIP** ont demandé quelle directive nationale imposait un maximum de 3 jours ? alors que ce sujet devait faire l'objet d'un dialogue social et que le nombre de jours accordés est très variable d'un département à l'autre. Il nous a été répondu qu'un mel avait été envoyé à toutes les Directions. Nous avons également souhaité que, d'ores et déjà la journée du 2 janvier 2015 soit actée pour l'année suivante, cela n'a pas soulevé de difficulté. Un message vous a été adressé par Hélène ESQUIROL pour vous faire connaître les dates retenues : il s'agit, pour mémoire, des 2 et 30 mai 2014, du 26 décembre 2014 et donc du 2 janvier 2015.

L'ensemble des organisations syndicales a voté favorablement pour ces dates

Le troisième point était relatif **au bilan de la campagne d'évaluation**, des explications complémentaires nous ont été données quant aux échelons terminaux, les départs en retraites, et la réserve, mais ce sujet n'a pas soulevé un réel débat.

Le quatrième point a traité du **bilan de l'équipe de renfort**. La Direction nous a rappelé que ces équipes étaient financées par les structures, ce que nous n'ignorions pas et que **FO DGFIP** a depuis longtemps dénoncé. Ensuite M. MAIZY a précisé que l'affectation des ERD et des EDRA était fonction du taux d'absentéisme. Il a rajouté que les demandes d'équipe de renfort seront formalisées et des critères objectifs seraient pris en compte. Les représentants de **FO DGFIP** ont rappelé que c'était une revendication formulée à plusieurs reprises lors des CTL et qu'il était temps que l'Administration considère que cette demande était fondée.

./..

Le cinquième point concernait **la départementalisation des procédures collectives**, sujet déjà abordé lors du précédent CTL. Sur le plan pratique, ces tâches incomberont au PRS, à effectif constant, ce que nous avons déjà dénoncé. Sur le plan technique, une fiche de procédure sera diffusée pour décrire ces actions.

Le dernier point à l'ordre du jour portait sur **les travaux du futur CFP de Saint-Girons**, ceux-ci devront être achevés avant la dernière semaine d'avril, c'est-à-dire avant la campagne de déclaration. De plus, le bail de la trésorerie étant dénoncé, le départ doit avoir lieu avant le 30 juin.

A la demande de certains agents des sites concernés, les représentants de **FO DGFIP** ont demandé à obtenir des précisions sur les points suivants :

- *Comment peut-on préconiser la pose d'une moquette, alors que l'inspecteur santé et sécurité au travail n'y est pas spécialement favorable et que pendant des années les moquettes ont été systématiquement remplacées par des sols en plastique ?*

Il nous a été répondu que les nouvelles normes imposées évitaient les problèmes d'allergies et atténuaient considérablement le bruit - Dont acte, mais nous serons vigilants

- *Les aspects relatifs au courrier, à la gestion de la caisse, au standard restaient encore flous aux yeux de certains.*

Un règlement intérieur doit le préciser et il doit être présenté par les chefs de service avant le déménagement. Mais globalement, il y aura 2 standards : un pour le SIP/SIE, l'autre pour la trésorerie. Deux boîtes à lettres distinctes également ; un tri simple du courrier sera effectué puis pris en charge par chaque service, comme actuellement au CFP de Pamiers. La caisse commune sera tenue par la trésorerie.

- *Le problème des archives n'était pas simple à régler, vu la masse représentée par les comptes de gestion notamment et du nombre réduit d'armoires.*

Une solution doit être proposée également par les chefs de service et en cas de difficultés, la pièce en L pourra être utilisée.

- *Compte tenu de précédents parfois fâcheux, nous avons demandé que les appels d'offres soient organisés avec un réel recours à la concurrence.*

Nous avons semble t-il été entendus, mais nous verrons le moment venu.

En fonction des assurances que nous avons obtenues et pour faire avancer ce dossier, les représentants de **FO DGFIP** ont voté pour, en précisant toutefois qu'ils resteraient vigilants sur les évolutions qui pourraient avoir lieu.

Enfin, **les questions diverses** ont porté sur la réorganisation future des bureaux au sein de la Direction Départementale. Un groupe de travail, dans la configuration CTL, devrait se réunir afin d'exposer ce réaménagement.

Toujours à la Direction, le problème récurrent du parking extérieur a été à nouveau évoqué. Pour finaliser l'opération, une carte devrait être apposée derrière le pare brise par les titulaires des places et une note sera diffusée.

L'affranchissement fera l'objet d'une note avant la fin février.

./..

Le réseau des trésoreries a été brièvement soulevé. Pour l'instant, pas de bouleversement et aucune fusion d'hôpitaux attendue dans un délai de 3 ans. Mais le principe d'une trésorerie rattachée à un seul SIP et un réseau calqué sur la carte de l'intercommunalité restent les priorités de la Direction locale, ce qui ne sera pas sans incidence ultérieurement.

Enfin, les nouveautés de la campagne Impôt sur le revenu seront présentées et expliquées aux agents des SIP.

Le prochain CTL se réunira afin de débattre sur le budget, les frais de déplacement et la formation entre autre.

Jean - Paul BERTRAND

Pierre BONZOM

Représentant titulaire **FO DGFIP**

Représentant suppléant **FO DGFIP**

SYNDICAT

BULLETIN D'ADHESION



NOM : -----PRENOM : -----

GRADE : -----

AFFECTATION : -----



déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE de la DGFIP**

Fait à ----- le -----

(signature)

➔ 66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu